

Formation et perfectionnement professionnel

Voyons plus clair dans la jungle des sigles



Après un CFC et un certificat de MP, il y a le BA HES et ensuite peut-être le MSE avec un MRU, ou un MBA ou alors un MSc, selon le nombre de crédits ECTS disponibles. Que signifient donc tous ces sigles ?

Il y a beaucoup de nouveautés dans la formation et la formation continue qu'elles soient professionnelles ou académiques – en tout cas au niveau des noms. Non seulement la réforme de Bologne a engendré des filières et des certifications en partie totalement nouvelles – avec leurs sigles correspondants, mais maintenant aussi le processus de Copenhague pour la formation professionnelle. Rien n'est encore définitif dans leurs dénominations finales, de plus, les institutions de formation soignent leurs particularités. C'est pourquoi nous voulons ici tenter de produire un glossaire des sigles les plus importants et courants.

1. FORMATION PROFESSIONNELLE

1.1. Formation professionnelle initiale

AFP: Attestation fédérale de formation professionnelle. Formation professionnelle initiale de deux ans. Garantit l'accès à une formation professionnelle initiale de trois ou quatre ans. Ex.: «Assistant/e de bureau AFP» ou «Assistant/e du commerce de détail AFP».

CFC: Certificat fédéral de capacité. Obtenu après une formation professionnelle initiale réussie de trois ou quatre ans, l'apprentissage. Ex. : «Employé/e de commerce profil E ou Gestionnaire du commerce de détail».

EPS : Ecole professionnelle supérieure qui offre souvent aussi la maturité professionnelle. La maturité professionnelle permet l'entrée sans examens dans une haute école spécialisée. Après des examens dits de passerelle, on peut même entrer généralement à l'université et à l'EPF.

MP-1 : la maturité professionnelle se fait en parallèle de la formation professionnelle initiale de trois ou quatre ans. Ex : Employé/e de commerce profil M.

MP-2 : la maturité professionnelle se fait après une formation professionnelle initiale, soit à temps partiel (3 à 4 semestres), soit à plein temps (2 semestres).

1.2. Formation professionnelle supérieure (tertiaire B)

Examens professionnels avec brevet fédéral, après un apprentissage achevé et de l'expérience dans la profession. Ex.: «Spécialiste en finance et comptabilité avec brevet fédéral».

Examens professionnels supérieurs ou examens de maîtrise avec diplôme fédéral. Ex.: «Expert/e dipl. en finance et en controlling».

Ecole supérieure ES : Filières de trois ou quatre ans, la plupart du temps en emploi. Ex. : Ecole supérieure d'économie.

EPD ES: Etudes post-diplôme dans une école supérieure, avec une orientation pratique à la fin du diplôme ES. Le titre est «XY dipl. EPD ES».

2. FORMATION HAUTE ÉCOLE (TERTIAIRE A)

La réforme de Bologne vise la réalisation d'un espace européen des hautes écoles et de la recherche qui soit concurrentiel et dynamique. Les principaux axes de cette réforme sont le système de formation en 2 cycles (Bachelor et Master), et l'introduction d'un système de crédits qui favorise la transparence et la mobilité. Le système de formation à deux cycles, le premier menant au bachelor, le second au master, constitue l'élément essentiel de la réforme. De plus, les études effectuées doivent être comptabilisées selon le système européen de crédits (ECTS). En plus des universités, les hautes écoles spécialisées peuvent aujourd'hui aussi dispenser des titres de bachelor et de master : Bachelor et Master of Arts ou Bachelor et Master of Science. Ces filières d'études master dites consécutives requièrent un bachelor préalable. Les universités et les hautes écoles spécialisées doivent inclure leurs sigles dans leurs titres, donc p.ex. HES-SO (Haute école spécialisée de Suisse occi-

dentale), HSL (Hochschule Luzern), HSG (Universität St. Gallen), SUPSI (Scuola Universitaria Professionale della Svizzera Italiana) ou EPF (Ecole Polytechnique Fédérale). La mention de la spécialité peut se faire en français (allemand, italien) ou en anglais.

2.1. Hautes écoles spécialisées

BSc (nom de la Haute école spécialisée): Bachelor of Science HES XY en [filière] avec spécialisation [orientation].

BA: Bachelor of Arts en [filière] avec spécialisation [orientation].

MSc: Master of Science en [filière] avec spécialisation [orientation]. Des études en gestion d'entreprise peuvent p.ex. être couronnées par le titre «Master of Science in Business Administration with a Major in Corporate/Business Development».

MA: Master of Arts en [filière] avec spécialisation [orientation]. Une cantatrice aurait p.ex. le titre de Master of Arts ZHDK (Zürcher Hochschule der Künste) in Specialised Music Performance.

Major/Minor: Les termes de Major, resp. Minor précisent les branches principales, resp. secondaires ou les spécialisations.

MRU: Master Research Unit (études approfondies).

MSE: Master of Science in Engineering (MSE). Offre de formation développée en commun par les hautes écoles spécialisées suisses. La responsabilité de la conduite de ces filières incombe à l'école elle-même.

2.2 Universités / EPF

BA: Bachelor of Arts [Uni/EPF] in [branche].

BSc : Bachelor of Science [Uni/EPF] in [branche].

MSc : Master of Science [Uni/EPF] in [branche]. Exemple : un ingénieur en machines dipl. EPF serait MSc Ing. en machines EPF.

MA : Master of Arts [Uni/EPF] in [branche].

PhD oder Dr phil. : doctorat après un master achevé.

2.3. Formation continue/Perfectionnement

Master of Advanced Studies MAS ou Executive Master of Business Administration EMBA (pour le domaine Economie)

Un supplément (... of Advanced Studies, Executive ...) pour des masters de perfectionnement permet de les différencier des autres masters dits masters consécutifs qui requièrent un bachelor préalable. Les titres de formation continue sont aussi complétés du sigle de l'université, EPF ou haute école spécialisée, car *il y a des différences très importantes dans les admissions et leurs contenus*. Ainsi pour les masters de perfectionnement, il faut un certificat d'une haute école ou un niveau de formation équivalent (admission «sur dossier»); comparés aux masters dits consécutifs, ils durent moins longtemps (env. un an) et ne permettent pas l'accès au doctorat.

Les diplômes de formation continue qui remplissent les exigences fédérales sont *fédéraux, mais pas reconnus au plan fédéral*, car le perfectionnement ne fait

pas partie du système de Bologne. Les hautes écoles spécialisées ne doivent pas utiliser le titre de «master» pour les filières de formation continue qui ne conduisent pas au diplôme de perfectionnement reconnu au plan fédéral.

Autres Master: L'utilisation du titre «master» est réservée au second cycle d'études et aux masters de perfectionnement reconnus au plan fédéral. Pour les autres offres de formation continue, le terme «master» ne doit pas être employé. Des exceptions sont la conduite parallèle de titres de master accrédités (p.ex. par des agences étrangères) pour des cours post-diplôme reconnus au plan fédéral et la remise de titres de «masters» d'autres hautes écoles, qui peuvent être acquis dans le cadre d'une coopération supra haute-école. Dans ce cas, il doit être déclaré qu'il s'agit d'un titre de master de perfectionnement d'une autre haute école.

CP: cours de perfectionnement/formation continue (confirmation de participation, sans titre final).

CAS: Certificate of Advanced Studies (certificat de formation continue).

DAS: Diploma of Advanced Studies (diplôme de formation continue).

3. TERMES GÉNÉRAUX

Crédit (crédit ECTS): unité de mesure temporelle de la charge de travail des étudiants. Un crédit correspond à une charge de travail de 25 à 30 heures. Une

année d'études complète à plein temps est équivalente à 60 crédits ECTS.

ECTS: ECTS (European Credit Transfer System) est un système européen de comptabilisation, de transfert et d'accumulation des prestations d'études. Un crédit ECTS correspond à un investissement temporel de 30 heures. Une année académique vaut 60 unités ECTS (1'800 heures de travail). Pour une certification de Bachelor, on exige 180 unités ECTS, et 90 à 120 unités ECTS pour un master.

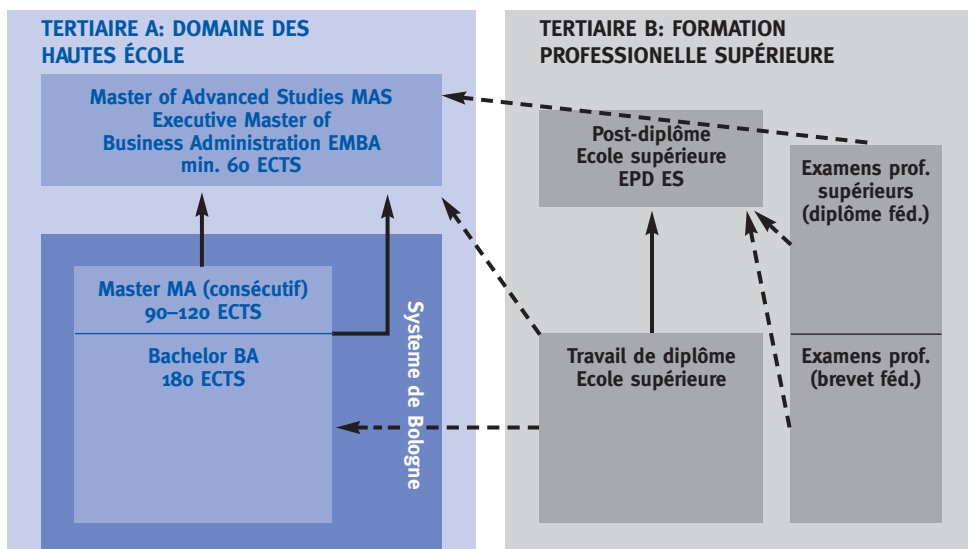
ECVET: a été lancé pour la formation professionnelle comme pendant à la réforme de Bologne. Basé sur les ECTS, un nouveau modèle a été élaboré pour la formation professionnelle : European Credits for Vocational Education and Training (ECVET). Il est prévu que la prati-

que professionnelle soit aussi évaluée et prise en compte.

Supplément au diplôme (Diploma Supplement – DS): ce document est joint à un diplôme d'une haute école et contient une description standard du style, du degré, contexte et état des études déjà achevées. Il permet la transparence et facilite la reconnaissance académique et professionnelle de preuves d'aptitudes (diplôme, degré académique, certificats, etc.).

Admission sur Dossier: si un candidat ne remplit pas les conditions d'admission de base, la direction des études peut décider de le laisser entrer sur la base d'autres critères (expérience professionnelle, autres certifications comme une école supérieure, diplôme fédéral).

Sources: Context 5-2008, Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie, Universités, Hautes écoles spécialisées, écoles supérieures, ainsi que www.orientation.ch et www.formationprof.ch



SEC Suisse

Secrétariat romand

Rue Saint Honoré 3

Case postale 3072

2001 Neuchâtel

Tél. 032 721 21 37

Fax 032 721 21 38

info@secsuisse.ch

www.secsuisse.ch

Autres informations:

- SEC Suisse:
www.secsuisse.ch
www.secformation.ch
www.examen.ch
- KV Schweiz:
www.kvschweiz.ch
- Union Syndicale Suisse USS:
www.uss.ch
- Travail.Suisse:
www.travailsuisse.ch
- FormationetSyndicats:
www.formationetsyndicats.ch
- Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT:
www.bbt.admin.ch
- Autres portails:
www.formationprof.ch
www.orientation.ch

Art. Nr. 332180

